

COMPTE RENDU CAPL du 05 juin 2012

Tableaux d'avancement des agents des finances publiques catégorie B.

Ce mardi 5 juin 2012, la CAPL n°2 était réunie en formation restreinte élargie pour donner son avis sur les listes d'agents proposés par la Direction pour l'avancement de grade.

Tableau d'avancement au grade de contrôleur des finances publiques de 1ère classe

Conditions statutaires :
- au moins 1 an d'ancienneté dans le 6ème échelon des contrôleurs 2^{ème} classe
- au moins 5 ans de service effectifs dans le corps de catégorie B
- Coupure nationale Cont 2^e cl 8^o ech au 01/01/2011

ESMIOL Christine
VILLER Régine

Le tableau d'avancement établi au titre de 2012 prend effet (rétroactivement donc) au **1er janvier de l'année 2012** pour ces agents.

Tableau d'avancement au grade de contrôleur principal des finances publiques

Conditions statutaires :
- au moins 1 an d'ancienneté dans le 6ème échelon des contrôleurs 1^{ème} classe
- au moins 5 ans de service effectifs dans le corps de catégorie B
- Coupure nationale Cont 1^e cl 10^o ech au 28/11/2010
- être en position d'activité à la date de promotion (31/12/2012)

CICCOLI Olivier
ESCAX Thierry
FAUDON Roselyne
NAVARRO Annick
REINBOLT, Claudine

Il est rappelé que l'avis favorable à une promotion formulée par le directeur à l'issue de la CAPL n'implique pas automatiquement l'inscription au tableau d'avancement qui sera élaboré au plan national après avis de la CAPN

Le tableau d'avancement établi au titre de 2012 prendra effet au **31 décembre 2012 (!)** pour les contrôleurs principaux.

Ces listes sont publiées après la CAPL sur Ulysse 04.

La CGT04, lors du vote **s'est abstenue**, dénonçant les coupures budgétaires qui ne permettent qu'à 2 agents sur 12 (pour le tableau d'avancement au grade de contrôleur 1^{ère} cl) et 5 agents sur 14 (pour le tableau d'avancement au grade de contrôleur principal), présents sur la plage d'appel statutaire (PAS), d'être retenus sur la plage utile de sélection (PUS).

Il y a donc « beaucoup d'appelés mais peu d'élus ».....



COMPTE RENDU CAPL du 05 juin 2012

Tableaux d'avancement des agents des finances publiques catégorie B.

Nous avons aussi fait remarquer que la **date d'effet** du tableau d'avancement au grade de contrôleur principal au **31/12/2012** était, encore une fois, (heureusement pour la dernière année) une économie de plus que l'on impose à ces agents.

Nous ne pouvions pas avaliser ce système que nous dénonçons chaque année...

Cependant, force est de constater que les revendications des organisations syndicales et notamment de la CGT, lors des groupes de travail sur la fusion des statuts, ont fait évoluer positivement les choses.

Surtout vis-à-vis de l'ex-filière gestion publique où les notes des 3 dernières années étaient le 2eme critère de classement !

La CGT revendique cependant la promotion des agents au grade supérieur dès qu'ils remplissent les conditions statutaires requises, assurant aux agents un déroulement de carrière digne de ce nom.